



Mémorandum d'entente

sur

LA CRÉATION DU PROGRAMME DOCTORAL INTER-UNIVERSITAIRE (PDI) DE SANTÉ PUBLIQUE, OPTION ECOSYSTÈMES, SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous,

Présidents et Recteurs des établissements d'enseignement supérieur participant à l'atelier de Cotonou du 26 au 27 février 2013, portant sur la création du Programme Doctoral Inter-universitaire (PDI) de Santé Publique, option Ecosystèmes, Santé et Développement Durable ;

Considérant les problèmes de santé qui affectent les populations et compromettent le développement durable de nos pays respectifs ;

Considérant que l'émergence d'un grand nombre de maladies est étroitement liée à la dégradation de l'environnement ;

Considérant la Déclaration de Dakar du 3 mars 2006 par laquelle les Présidents et Recteurs des institutions participantes ont pris l'engagement de développer la formation et la recherche dans le domaine des sciences environnementales et de la santé ;

Considérant la Déclaration de Libreville du 29 août 2008 portant sur la santé et l'environnement en Afrique signée par les Ministres en charge de la Santé et de l'Environnement ;

Considérant la déclaration de Bonn de 2009 relative à l'Education pour le Développement Durable qui recommande la réorientation des curricula des programmes de formation ;

Considérant le rôle important que jouent la formation et la recherche dans le développement des connaissances et la solution des problèmes qui affligent nos sociétés ;

Considérant l'expertise importante développée au cours des dernières années dans les approches écosystémiques à la santé humaine par les enseignants et chercheurs rassemblés au sein de la Communauté de **Pratique Ecosystème et Santé humaine pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (COPEs-AOC)** ;

Convenons de conjuguer les efforts de nos institutions respectives pour :

- Créer le Programme Doctoral Interuniversitaire (PDI) de Santé Publique, option Ecosystèmes, Santé et Développement Durable ;
- Adopter les dispositions juridiques et réglementaires dans nos pays respectifs pour la création effective du PDI d'ici septembre 2013 ;
- Mettre en place une gouvernance participative afin d'assurer le démarrage et le fonctionnement effectifs du PDI ;
- Mutualiser les ressources de nos institutions respectives pour le bon fonctionnement du PDI ;
- Mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir le PDI.

Fait à Cotonou, le 26 février 2013

Ont signé :

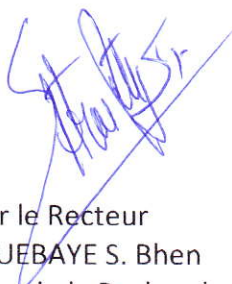
Université d'Abomey-Calavi

Université Cheikh Anta Diop

Université Félix Houphouët-Boigny



Pr. SINSIN Brice
Le Recteur



Pour le Recteur
Pr. TOGUEBAYE S. Bhen
Le Directeur de la Recherche



Pour le Président
Pr. AFFIAN Kouadio
Le Vice-Président chargé de
l'enseignement, de la recherche
et de la vie universitaire

Université de Ouagadougou

**Université Aube Nouvelle
Burkina Faso**



Pour le Président
Pr. BARRO Nicolas
Le Vice-Président chargé des
Enseignements
et des Innovations
Pédagogiques



M. KINI G. Isidore
Le Président Directeur
Fondateur